



## ***Un nouveau moyen d'expression à disposition des Bordelais***

La Ville de Bordeaux développe la démocratie permanente depuis 2020, multipliant les modes de participation à disposition des Bordelaises et des Bordelais. Dans ce cadre, elle vient de lancer un nouveau dispositif « d'interpellation citoyenne » qui permet aux personnes habitant ou travaillant à Bordeaux, d'adresser directement à l'équipe municipale, une demande, proposition, plainte, opinion ou vœu lié à la vie locale.

### ***Contribution au programme du conseil municipal***

Favoriser la participation est l'un des objectifs de la Ville, avec le [Grand dialogue citoyen](#), les réunions publiques d'information et de concertation, le budget participatif, la tournée de la démocratie permanente, etc. Ces propositions favorisent une implication plus forte des personnes qui font vivre la ville, dans la construction des politiques publiques.

L'[interpellation citoyenne](#) permet désormais d'inscrire des sujets à l'ordre du jour du conseil municipal en obtenant des soutiens sous forme de signatures ; un outil de plus pour faire vivre la démocratie au-delà de la seule période des élections et l'installer dans le quotidien de chacun.

### ***Recueillir le plus de signatures***

Au-delà des demandes classiques arrivant à la Ville via courriers papier ou électroniques, pétitions, appels téléphoniques, sur les réseaux sociaux ou dans la presse, l'interpellation citoyenne officialise la démarche dans un processus transparent, égalitaire et encadré. Lorsque l'interpellation est recevable, elle peut recueillir des soutiens sur le site [participation.bordeaux.fr](http://participation.bordeaux.fr). Si elle recueille au moins **150 soutiens**, ses auteurs seront invités à rencontrer les élus concernés et les services de la Ville. A partir de **1500 soutiens**, un atelier de médiation réunissant élus, associations et citoyens travaillera sur le sujet de l'interpellation. A partir de **4000 soutiens**, conformément au règlement du conseil municipal, le maire proposera son inscription à l'ordre du jour. Le conseil pourra y donner suite par un vote, un débat, un vœu, l'organisation d'un referendum ou d'une consultation.

Ce dispositif est accessible à l'ensemble des citoyens de plus de 16 ans qui résident ou travaillent à Bordeaux, ainsi qu'aux associations qui y siègent.

[participation.bordeaux.fr](http://participation.bordeaux.fr)

### ***Deuxième phase du Grand dialogue citoyen***

Cette [démarche participative](#) et collaborative propose d'explorer tous les deux ans une question importante pour l'avenir de la ville, avant d'envisager des solutions, des idées, des orientations et des stratégies. Sujet identifié en 2023 : « Bordeaux face à l'état d'urgence climatique ».

Rappel du calendrier : [de février à juin 2023](#)

L'effervescence : de la matière à débats, une mobilisation citoyenne continue au travers d'événements participatifs, de la Tournée de la démocratie permanente, des initiatives citoyennes, de propositions d'institutions et d'acteurs du territoire.

[D'octobre 2023 à février 2024](#)

La Convention citoyenne au travail, avec 100 Bordelais bénévoles tirés au sort et volontaires.

[A partir de février 2024](#)

Phase de restitution de la Convention citoyenne et passage à l'action pour le climat.